

Règlement du jeu-concours « 4 scores ! » - Saison 2017/2018

Article 1 : Objet

DOMINO'S PIZZA FRANCE, ayant son siège social au 4 rue Olympe de Gouges 92230 Gennevilliers, et inscrite au RCS de **NANTERRE** sous le n° **421 415 803**, licenciée de la marque DOMINO'S PIZZA, ci-après dénommée la « Société Organisatrice » organise un jeu-concours gratuit et sans obligation d'achat intitulé « **4 scores !** » (Ci-après désigné le « Jeu ») qui se déroulera à partir du 28 juillet 2017 et jusqu'au 30 mai 2018. La société de droit français **SARL FEELING SPORTS** ayant son siège social à 75011 Paris, 44 avenue Parmentier, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS) à Paris sous le n° 513 893 230, intervient comme opérateur technique du Jeu.

Article 2 : Conditions de Participation

Le Jeu est ouvert à toute personne physique et majeure résidant en France et non interdite de jeu, à l'exclusion des salariés de la Société Organisatrice et de FEELING SPORTS et de leurs familles respectives.

L'inscription au Jeu est possible à partir du 28 juillet 2017, soit sept jours avant la deuxième journée du Championnat de France de Domino's Ligue 2 et la première journée du championnat de France de Ligue 1 Conforama et jusqu'à la date du dernier match de la dernière journée du championnat de France de Ligue 1 Conforama (ci-après désigné la « Période du Jeu »)

L'ouverture d'une participation sur **4scores.dominos.fr** est strictement limitée à une participation par personne physique (même nom, même prénom et même adresse).

A cette adresse, les participants devront préalablement remplir intégralement le bulletin de participation puis suivre les instructions du championnat virtuel.

Toute personne contrevenant à ces dispositions s'exclut automatiquement du présent Jeu et ne peut prétendre en aucun cas à l'un des lots mis en jeu.

Article 3 : Présentation du Jeu

3-1 Modes de jeu :

Le jeu contient 2 modes de jeu : le mode groupe général et le mode groupe privé. Dès leur inscription finalisée, chaque joueur est automatiquement classé dans le classement du mode général. Il a ensuite la possibilité de créer un groupe privé dans lequel il sera classé avec un nombre de personnes restreint (50 personnes maximum).

3-2 Objectif

Le Jeu est un championnat virtuel où les participants doivent deviner les scores de plusieurs matchs qui se disputent dans les championnats de France de Football de Ligue 1 Conforama et de Domino's Ligue 2. A chaque tour de jeu, les participants peuvent pronostiquer une partie des rencontres (4 rencontres au départ) se déroulant pour le compte des Championnats de France de Ligue 1 Conforama ou de Domino's Ligue 2.

Le Participant aura également la possibilité de débloquer un 5^{ème} match bonus à pronostiquer sur chaque tour de jeu si et seulement si celui-ci participe au jeu dans un groupe privé où figurent au moins 5 membres.

A chaque tour de jeu, les participants obtiennent un total de points grâce à leurs bons pronostics, concourant ainsi au titre de meilleur pronostiqueur du tour.

3.3 Calendrier

Un tour de jeu ne peut concerner qu'une seule journée de championnat de France de Ligue 1 Conforama et de Domino's Ligue 2. Si deux journées de Ligue 1 Conforama et de Domino's Ligue 2 se déroulent dans la même semaine alors une seule de ces deux journées sera choisie par les organisateurs de ce jeu pour le compte du tour (notamment lorsque des matchs se déroulent en milieu de semaine).

Un tour de jeu peut concerner uniquement les rencontres de Ligue 1 Conforama.

3-4 Etapes d'enregistrement

Le jeu débutera à la première journée du championnat de Ligue 1 Conforama. Cependant, il est convenu que toute personne aura la possibilité de s'inscrire au jeu dès le 28 juillet 2017 soit sept jours avant le début de cette journée et jusqu'à la fin de la saison.

3.5 Règles du jeu

3.5.1- Sélection des pronostics

A chaque tour de jeu, le participant pronostiquera le score des matchs disponibles (maximum 5 matchs – voir le détail dans l'article 3-2 *Objectif du présent règlement*).

Pour cela, et pour chaque rencontre, il devra pronostiquer le nombre de buts exact associé à l'équipe dite « à domicile » et le nombre de buts exact associé à l'équipe dite « à l'extérieur ».

3.5.2- Les points en jeu

A l'issue des matchs, chaque bon pronostic rapporte des points au participant. Voici le détail du barème de points proposé dans ce concours :

- Bonne tendance (le participant trouve la bonne tendance du match – victoire à domicile, victoire à l'extérieur ou match nul - sans trouver le bon écart de buts entre les deux équipes ni le score exact du match) – **5 pts**
- Bonne tendance avec le bon écart de buts (le participant trouve la bonne tendance du match – victoire à domicile ou à l'extérieur uniquement - avec le bon écart de buts entre les deux équipes mais sans le score exact du match) – **10 pts**

Attention, si le participant pronostique un match nul sur une rencontre, il ne pourra pas remporter les 10 pts accordés qui récompensent le bon résultat avec le bon écart de buts.

- Score exact (le participant trouve la bonne tendance du match – victoire à domicile, victoire à l'extérieur ou match nul - avec le score exact du match) – **25 pts**

3.5.3 – Le cinquième match bonus

Comme détaillé dans l'article 3-2 *Objectif* ci-dessus, le Participant aura la possibilité de débloquent un cinquième match à pronostiquer dans le cas où celui-ci est inscrit dans un groupe privé du jeu comportant au moins 5 membres.

Malgré la possibilité de pronostiquer un cinquième match, le total de points du Participant ne pourra pas dépasser les 100 pts sur un tour de jeu. Si un Participant pronostique un cinquième match dans les conditions évoquées ci-dessus, son total de points sera calculé en prenant en compte ses 4 meilleurs pronostics (les 4 pronostics où il aura obtenu le plus de points) parmi les 5 matchs pronostiqués.

Le Participant ne pourra donc pas obtenir plus de 100% de réduction sur une pizza Domino's lors d'un même tour de jeu.

3.5.4 - Matches reportés

En cas de match reporté en raison d'un cas de force majeure, les règles suivantes seront appliquées :

- Le jeu conserve en mémoire la sélection des participants
- Le système rétribue les points correspondants aux participants lorsque le match est joué. En revanche, l'organisation se réserve le droit de ne pas prendre en compte le match reporté pour attribuer les coupons de réduction sur la semaine de jeu concernée.

3.5.5 - Finalité

Un participant est déclaré vainqueur du Jeu, à la fin de chaque tour de jeu et élu « Pronostiqueur du tour », « Pronostiqueur de la phase de jeu n°1 » à la fin de la phase de jeu n°1 (Tour de jeu n°1 au Tour de jeu n°17) et « Pronostiqueur de la phase de jeu n°2 » (Tour de jeu n°18 au Tour de jeu n°35) à la fin de la phase de jeu n°2 (voir détails ci-dessous) celui qui aura récolté le total de points le plus important selon le barème d'attribution du prévu à l'article du 3.5.2 du présent Règlement.

Pour le « *Pronostiqueur du tour* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) Participants sur un tour de jeu, les participants seront départagés comme suit, par ordre de priorité :

- Le participant qui aura le plus de points au classement général cumulé, au soir de la fin du tour de jeu concerné (les éventuels matchs en retard ne seront pas comptabilisés).
- Le participant ayant obtenu le plus de scores exacts parmi les rencontres pronostiquées lors du tour de jeu.
- Le participant ayant obtenu le plus de bonnes tendances avec le bon écart de buts parmi les rencontres pronostiquées sur l'ensemble de la saison.
- Le participant ayant obtenu le plus de bons résultats (avec ou sans le bon écart de buts) parmi les rencontres pronostiquées lors du tour de jeu.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

Pour le « *Pronostiqueur de la phase de jeu n°1* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) participants à la fin de la phase de jeu n°1, celles-ci seront départagées comme suit, par ordre de priorité :

- Le participant ayant obtenu le plus de scores exacts parmi les rencontres pronostiquées sur l'ensemble de la phase de jeu n°1.
- Le participant ayant obtenu le plus de bonnes tendances avec le bon écart de buts parmi les rencontres pronostiquées sur l'ensemble de la phase de jeu n°1.
- Le participant qui aura donné le plus de bons résultats (avec ou sans le bon écart de buts) sur l'ensemble de la phase de jeu n°1.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

Pour le « *Pronostiqueur de la phase de jeu n°2* » : en cas d'égalité de points entre 2 (deux) participants à la fin de la phase de jeu n°2, celles-ci seront départagées comme suit, par ordre de priorité :

- Le participant ayant obtenu le plus de scores exacts parmi les rencontres pronostiquées sur l'ensemble de la phase de jeu n°2.
- Le participant ayant obtenu le plus de bonnes tendances avec le bon écart de buts parmi les rencontres pronostiquées sur l'ensemble de la phase de jeu n°2.
- Le participant qui aura donné le plus de bons résultats (avec ou sans le bon écart de buts) sur l'ensemble de la phase de jeu n°2.
- Si l'égalité persiste, un tirage au sort sera organisé pour départager les ex-aequo.

3.5.4 – Récompense des parrainages

Tout au long du concours, le Participant peut parrainer de nouveaux joueurs sur 4Scores. Pour cela, les nouveaux inscrits doivent absolument utiliser le lien de parrainage transmis par le parrain.

Chaque parrainage effectué par un Participant, et si celui-ci respecte bien les conditions énoncées ci-dessus, lui attribuera un bonus de 10 points au classement (dans la limite de 10 parrainages maximum).

Article 4 : Attribution des bons de réduction Domino's dans le concours

4.1 Finalité

A chaque tour de jeu, le nombre de points remportés par l'utilisateur grâce à ses pronostics lui permettra d'obtenir un bon de réduction à valoir pour une pizza de taille medium (hors gamme « *Signatures* ») commandée dans les magasins Domino's participants à l'opération (voir conditions de l'offre ci-dessous).

Ainsi, par exemple, si une personne obtient 10 points au classement sur l'ensemble de ses pronostics sur un tour de jeu, elle recevra directement sur la plateforme un code de réduction de 10% à utiliser dans les magasins Domino's participants à l'opération.

4.2 Liste des magasins Domino's participants

Il est expressément rappelé que les bons de réduction ne seront uniquement valables qu'auprès des magasins participants listés ci-dessous.

Cette liste est non définitive et pourra être modifiée tout au long du concours sans préavis.

- Montpellier Centre
- Paris 17 Legendre
- Paris 16 Nord
- Paris 17 Lebon
- Nogent-sur-Marne
- Paris 16 Sud
- Bordeaux, St-Genès
- Sceaux
- Montigny-lès-Metz
- Nancy
- Dijon Mariotte
- Le Chesnay
- Mulhouse
- Colmar
- Cesson Sévigné
- Bourg-la-Reine
- Reims
- Bourges
- Héringue
- Rennes Centre

- La Garenne Colombes
- Le Havre - Gare
- Besançon
- Nantes Centre
- Haguenau
- Blois
- Rezé
- Paris 15 Sud
- Brest Rive Gauche
- Châtelleraut
- Amiens
- Aix-en-Provence
- Paris 14 Sud
- Evry Clinique
- Levallois-Perret
- Strasbourg Neudorf
- Brest Rive Droite
- Lievin
- Châtillon
- Lyon 8 Lumière Monplaisir
- Saint-Gratien
- Strasbourg Marne
- Annecy
- Montpellier Sud
- Boulogne-Billancourt
- Lens
- Paris 12
- Puteaux
- Angers Château
- Issy-Les-Moulineaux
- Paris 5 - 13 Nord
- Viroflay
- Nantes Est
- Lyon 9
- Melun
- Lyon 7
- Villeurbanne
- Paris 9
- Cergy-Pontoise
- Meaux
- Saint-Maur
- Paris 13 Sud
- Auxerre
- Nanterre
- Paris 7
- Saint-Herblain
- La Rochelle
- Lyon 3 Ouest

- Maisons-Alfort
- Montigny-le-Bretonneux
- Evreux
- Fontenay-le-Fleury
- Poitiers
- Le Havre - Plage
- Valenciennes
- Bordeaux St Seurin
- Pontault-Combault
- Illkirch-Graffenstaden
- Rennes Sud
- Orvault
- Bordeaux, Chartrons
- Rueil-Malmaison
- Tours
- Châteauroux
- Cambrai
- Kingersheim
- Olivet Centre
- Fleury les Aubrais
- Saint-Jean de Braye
- Orléans Centre
- Saint-Nazaire
- Dijon Drapeau
- Angers "les Justices"
- Chatou
- Dunkerque
- Lambersart
- Béziers
- Limoges
- Fréjus
- Bezons
- Lorient
- Clermont-Ferrand Trudaine
- Sucy-en-Brie
- Sartrouville
- Carcassonne
- Rouen
- Annemasse
- Paris 11e
- Niort
- St Martin les Boulogne
- Vannes
- Montargis
- Chambéry
- Le Mans
- Schiltigheim
- Champigny sur Marne

- Lille
- Lille Ronchin
- Clamart
- Nevers
- Cholet
- Paray Vieille Poste
- Paris 18
- Villeurbanne Zola
- Compiègne
- Metz 2
- Golbey
- Aulnay sous Bois
- Tourcoing
- La Roche sur Yon
- Combs La Ville
- Grenoble
- Nîmes
- St-Etienne Bergson
- Toulon Ouest
- Saint-Brieuc
- Poitiers 2
- Paris 19 Jaurès
- Marseille 5
- Torcy
- Montrouge
- Calais
- Choisy Le Roi
- Vitry sur Seine
- Tours 2
- Marcq en Baroeul
- Angoulême
- Douai
- Belfort
- Lyon 5
- Pavillons-sous-Bois
- Arras
- Clichy
- Koenigshoffen
- Caluire
- Savigny le Temple
- Viry Chatillon
- Grenoble 2
- Paris 10
- Clermont-Ferrand Lafayette
- Longjumeau
- St Germain en Laye
- Pessac
- Caen

- Paris 20
- Sébastien sur Loire
- Cernay
- Chalon sur Saône
- Asnières sur Seine
- Montpellier Pompignane
- Montreuil
- Lyon 2
- Quimper
- Guipavas
- Chennevières
- Chelles
- Lyon 6
- Marseille 8
- Paris 20 Belleville
- Merignac
- Villeneuve d'Ascq
- St-Etienne Centre 2
- Toulon Est
- Lagny
- Saint Priest
- Corbeil Essonnes
- Fontainebleau
- Poissy
- Limoges 2
- Dijon Auxonne
- Lyon 2 Sud
- Créteil
- Santeny
- Joué-lès-Tours
- Le Mans 2
- Villeneuve d'Ascq 2
- Nîmes Gambetta
- Villemomble
- Rezé 2
- Loos
- Neuilly Plaisance
- Paris 2
- Saint Ouen
- Nancy 2
- Saint-Quentin
- Beauvais
- Perpignan
- Noisy le Grand
- Rennes Ouest
- Les Lilas
- Outreau
- Aix-en-Provence 2

- Montereau-Fault-Yonne
- Béthune
- Drancy
- Caen 2
- Troyes
- Toulouse Grande Bretagne
- Toulouse Bonnefoy
- Bordeaux Eysines
- Villefranche sur Saône
- Marly Le Roi
- Lyon 7 Sud

4.3 Conditions de l'offre

L'offre est valable uniquement pour la commande d'une pizza de taille medium, à emporter, hors gamme « *Signatures* », hors menus, auprès des magasins Domino's participants listés ci-dessus, effectuée via le site de commande en ligne www.dominos.fr, et ce, sur une durée aléatoire et maximum d'un mois à compter du jour de la publication des résultats.

L'offre n'est pas non plus cumulable avec d'autres offres promotionnelles.

Article 5 : Désignation des gagnants et dotations

5.1 Désignation des Gagnants

Le jeu est composé des classements suivants:

- « Pronostiqueur de la phase de jeu n°1 » : la phase de jeu n°1 comporte 17 (dix-sept) tours de jeu.

Cette phase de jeu démarre au tour de jeu n°1 et se termine au tour de jeu n°17 dans ce concours.

Le cumul des points obtenus par un participant sur l'ensemble de la période du jeu (du Tour de jeu n°1 au tour de jeu n°17) détermine les gagnants du concours « pronostiqueur de la phase de jeu n°1 ».

La publication de la liste des gagnants « pronostiqueur de la phase de jeu n°1 » sera effectuée sur le site **4scores.dominos.fr**, dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés après la fin du dernier match du tour de jeu n°17.

- « Pronostiqueur de la phase de jeu n°2 » : la phase de jeu n°2 comporte 18 (dix-huit) tours de jeu.

Cette phase de jeu démarre au tour de jeu n°18 et se termine au tour de jeu n°35 dans ce concours.

Le cumul des points obtenus par un participant sur l'ensemble de la période du jeu (du Tour de jeu n°18 au tour de jeu n°35) détermine les gagnants du concours « pronostiqueur de la phase de jeu n°2 ».

La publication de la liste des gagnants « pronostiqueur de la phase de jeu n°2 » sera effectuée sur le site **4scores.dominos.fr**, dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés après la fin du dernier match du tour de jeu n°35.

- « Pronostiqueur du tour » : le Jeu comporte 35 (trente-cinq) tours de jeu.

Le cumul des points obtenus par un participant sur le tour de jeu détermine le gagnant du concours « pronostiqueur du tour ». Cependant, en cas d'égalité entre plusieurs participants pour le gain de ce concours, un tirage au sort sera effectué parmi l'ensemble des participants ayant obtenu au moins 50% de réduction sur le tour de jeu concerné pour désigner le vainqueur du lot.

La publication du gagnant « pronostiqueur du tour » sera effectuée sur le site **4scores.dominos.fr**, dans un délai de 2 (deux) jours ouvrés après la fin du dernier match du tour de jeu.

5.2 Dotations du Jeu

5.2.1 – Concours « pronostiqueur de la phase de jeu n°1 »

Pour le classement « pronostiqueur de la phase de jeu n°1 », les gagnants (et premiers au classement général) recevront la dotation suivante :

- **1^{ère} place** : 1 smartphone HTC Desire 626 (valeur approximative de 249,00€ TTC)
- **2nd place** : 1 smartphone HTC Desire 610 (valeur approximative de 199,00€ TTC)
- **3^{ème} place** : 1 HTC Re Camera (valeur approximative de 120,00€ TTC)
- **4^{ème} et 100^{ème} place** : Un tirage au sort sera effectué entre la 4^{ème} et la 100^{ème} place. Le gagnant remportera 1 smartphone HTC Desire 610 (valeur approximative de 199,00€ TTC)

5.2.2 – Concours « pronostiqueur de la phase de jeu n°2 »

Pour le classement « pronostiqueur de la phase de jeu n°2 », les gagnants (et premiers au classement général) recevront la dotation suivante :

- **1^{ère} place** : 1 smartphone HTC U Ultra Blanc (valeur approximative de 749,00 € TTC)
- **2nd place** : 1 smartphone HTC Desire 626 (valeur approximative de 249,00€ TTC)
- **3^{ème} place** : 1 smartphone HTC Desire 610 (valeur approximative de 199,00€ TTC)
- **4^{ème} et 100^{ème} place** : Un tirage au sort sera effectué entre la 4^{ème} et la 100^{ème} place. Les 10 gagnants remporteront une Batterie banks (valeur approximative de 49,00€ TTC)

5.2.3 – Concours « pronostiqueur du tour »

Pour le classement « pronostiqueur du tour », le gagnant (et premier au classement général) recevra la dotation suivante :

Un pack composé des produits suivants :

- Un ballon triomphéo match argent/blanc (uhlsport)
- Un sac de sport Basic Line 2.0 50L (uhlsport)
- Une paire d'écouteurs de sport active Heasets (HTC, les 20 premières journées)

5.3 Divers Dotations

Les lots seront acceptés tels qu'ils sont annoncés sur le site Internet **4scores.dominos.fr**. Aucun changement (de date, de prix...), pour quelle que raison que ce soit, ne pourra être demandé à la Société Organisatrice. Aucune contrepartie financière ou équivalente financier des lots ne pourra être demandée.

L'envoi des dotations aux gagnants s'effectuera de la manière suivante :

Il est précisé que la Société Organisatrice ne fournira aucune prestation, ni garantie, les gains consistant uniquement en la remise des prix prévus pour le jeu-concours concerné. Aucun changement de date ne sera accepté dans le cas où il y aurait une date pour l'utilisation des lots (exemple : places pour un événement sportif...). Le cas échéant, la date d'utilisation des lots sera communiquée lors de la délivrance des lots.

Il est précisé que la Société Organisatrice se réserve le droit de supprimer les comptes issus de parrainages dans ce jeu (et les points remportés au classement grâce à eux) qui n'auraient effectué aucun pronostic durant l'ensemble du concours ou qui ne se serait pas reconnecté après inscription.

En tout état de cause, l'utilisation des lots se fera selon les modalités communiquées par la Société Organisatrice. Les gagnant(e)s seront contacté(e)s directement par courrier électronique et/ou par téléphone par la Société Organisatrice.

Les lots seront adressés par voie postale, si leur nature le permet. La Société Organisatrice ne pourra en aucun cas être tenue responsable en cas de perte et/ou de détérioration des lots par La Poste et/ou en cas de fonctionnement défectueux des services de La Poste. Dans le cas où les lots ne pourraient être adressés par voie postale, leurs modalités de retrait seront précisées aux gagnant(e)s dans le courrier électronique et/ou à l'occasion de l'appel téléphonique confirmant le gain.

A défaut d'une acceptation et d'une confirmation expresse de leurs gains et de leurs coordonnées au plus tard 30 jours (trente jours) ou, si la nature de la dotation l'exige, selon le délai indiqué sur le site Internet **4scores.dominos.fr** après la prise de contact par la Société Organisatrice, le silence du ou des gagnant(s) vaudra renonciation pure et simple de son (leurs) gain(s), lesquels seront automatiquement attribués à un (des) gagnant(s) suppléant(s).

Il est rappelé qu'aucun message ne sera adressé aux perdant(e)s.

La Société Organisatrice se réservent le droit, pour quelle que raison que ce soit, de modifier, prolonger, écourter, suspendre ou annuler ce jeu-concours, sans que leur responsabilité ne soit engagée de ce fait. Il est précisé que dans une telle hypothèse les dotations et leurs valeurs pourront être ramenées au prorata de la nouvelle durée du jeu-concours concerné. Aucun dédommagement ne pourra être demandé par les participant(e)s.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de remplacer les lots par des produits d'une valeur égale ou supérieure en cas d'indisponibilité desdits lots, sans qu'aucune réclamation ne puisse être formulée à cet égard.

Toutefois, si les prix annoncés ne pouvaient être livrés par la Société Organisatrice, pour des raisons indépendantes de leur volonté aucune contrepartie financière ni aucun équivalent financier ne pourront être réclamés.

Du fait de l'acceptation de son prix, et sauf opposition de sa part adressé à la Société Organisatrice le gagnant autorise la Société Organisatrice à utiliser son nom, ses pronostics du tour de jeu avec son meilleur total sur la saison, sa photo mise en ligne sur le site dans toute manifestation publicitaire promotionnelle liée au Jeu sans que cette utilisation ne puisse donner lieu à une quelconque contrepartie autre que le prix gagné.

En cas de retour du lot envoyé au Gagnant dû à des informations erronées données par celui-ci, le Gagnant perd le bénéfice de son prix, sans que la responsabilité de la Société Organisatrice ne puisse être engagée à ce titre.

5.4 Evénements spéciaux

En dehors de ces évènements prédéterminés, la Société Organisatrice se réserve la faculté de mettre en jeu ponctuellement des lots. En pareil cas les modalités de mise en jeu, de désignation des gagnant(e)s et d'attribution des lots ainsi que leur valeur figureront sur les sites Internet **4scores.dominos.fr**.

Article 6 : Données à caractère personnel

Les participants sont informés et acceptent que les données à caractère personnel qu'ils communiquent à la Société Organisatrice à l'occasion de leur participation au Jeu-Concours, à savoir leurs nom, prénom, adresse, téléphone et mail (ci-dessous « les Données »), feront l'objet d'un traitement informatique par celle-ci.

Les Données sont traitées loyalement et licitement par la Société Organisatrice et sont collectées aux fins de l'envoi par courrier électronique d'informations concernant le Jeu-Concours, de l'attribution des lots dans le cadre du Jeu-Concours, et plus généralement de l'envoi par courrier électronique d'informations et d'offres promotionnelles concernant les produits Domino's Pizza

En outre, les participants reconnaissent que, sauf avis contraire, la Société Organisatrice pourra également être amenée à réutiliser ces informations ou les transmettre à des sociétés partenaires aux fins notamment d'envoi par courrier postal ou électronique d'informations commerciales avec le consentement expresse de la personne. Si les participants souhaitent recevoir de tels messages, ils devront cocher, lors de leur inscription, la case prévue à cet effet. A tout moment, les participants pourront contacter la Société Organisatrice pour lui demander l'arrêt d'une telle utilisation de vos données personnelles en écrivant à l'adresse mentionnée ci-dessous.

Par ailleurs et comme exposé à l'article 4.4 ci-avant, la Société Organisatrice se réserve le droit de faire usage du nom des gagnants à des fins promotionnelles.

Conformément à la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection de la vie privée, tout participant dispose d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données **à caractère personnel** - le concernant, et peut s'opposer au traitement informatique de ces informations selon les modalités suivantes :

- soit en écrivant à l'adresse suivante:
Domino's Pizza France
4 rue Olympe de Gouges
92230 Gennevilliers
- soit en écrivant un mail à l'adresse contact@dominos.fr

Les personnes qui exerceront le droit de suppression de leurs données à caractère personnel avant la fin du Jeu seront réputées renoncer à leur participation. De la même manière tout gagnant qui demanderait la suppression de ses données avant la date de remise du lot, rendant impossible toute prise de contact avec la Société Organisatrice, sera réputé avoir renoncé à sa participation et à l'attribution de son lot.

Article 7 : Divers

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour

consulter, interroger ou transférer des informations, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice et FEELING SPORTS ne peuvent être tenues pour responsables du mauvais fonctionnement du Site et/ou du Jeu pour un navigateur donné.

La Société Organisatrice et FEELING SPORTS ne garantissent pas que le site et/ou le Jeu fonctionne sans interruption ou qu'il ne contienne pas d'erreurs informatiques quelconques ni que les défauts constatés seront corrigés. En cas de dysfonctionnement technique du Jeu, la société organisatrice se réserve le droit s'il y a lieu d'invalider et/ou d'annuler la session hebdomadaire au cours de laquelle ledit dysfonctionnement a eu lieu. Aucune réclamation ne sera acceptée de ce fait.

La Société Organisatrice et FEELING SPORTS ne pourront être tenues responsables si les données relatives à l'inscription d'un participant ne leur parvenaient pas pour une raison quelconque qui ne leur seraient pas imputable (par exemple, un problème de connexion à Internet dû à une quelconque raison chez l'utilisateur, une défaillance momentanée de leur serveurs pour une raison quelconque, etc...) ou leur arriveraient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour son inscription, etc...).

La Société Organisatrice se réserve le droit d'exclure de la participation au présent Jeu toute personne troublant le déroulement du Jeu, de poursuivre en justice quiconque aurait triché, fraudé, truqué ou troublé les opérations décrites dans le présent Règlement ou aurait tenté de le faire. Un gagnant qui aurait triché serait de plein droit déchu de tout droit à obtenir une quelconque dotation.

Toute information communiquée par le gagnant, notamment les coordonnées de celui-ci, sera considérée comme nulle et ne sera pas prise en considération si elle comporte une inexactitude.

La Société Organisatrice et FEELING SPORTS ne pourront être tenues responsables d'un préjudice d'aucune nature (personnelle, physique, matérielle, financière ou autre) survenu à l'occasion de la participation d'un joueur au Jeu.

La Société Organisatrice se réserve le droit, pour quelle que raison que ce soit, d'écourter, de prolonger, modifier, suspendre ou d'annuler le présent Jeu en partie ou dans son ensemble si les circonstances l'exigeaient. Leur responsabilité ne saurait être engagée de ce fait. Ces changements pourront faire toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés.

La Société Organisatrice se réserve la possibilité de suspendre momentanément la possibilité de participer au Jeu si elles, ou leur éventuel prestataire d'hébergement ne peuvent plus assurer la continuité du service nécessaire au déroulement du Jeu. La Société Organisatrice pourront toujours en cas de force majeure, de cas fortuit, ou de circonstance exceptionnelle (incendie, inondation, catastrophe naturelle, intrusion malveillante dans le système informatique, grève, remise en cause de l'équilibre financier et technique du Jeu etc...) même émanant de leur propre responsabilité (sous réserve en ce cas de leur bonne foi), cesser tout ou partie du Jeu. Le présent Jeu sera annulé en cas de force majeure, sans que les participants ou gagnants soient en droit de réclamer un quelconque dédommagement à ce titre.

ARTICLE 8 : Remboursements

La connexion Internet pour la participation à ce jeu-concours sera remboursée sur simple demande écrite auprès de Domino's Pizza France avec l'intitulé **4 scores !** au 4 rue Olympe de Gouges - 92230 Gennevilliers, sur la base de 20 (vingt) minutes à 0,052 euros TTC (cinquante-deux millièmes d'euros toutes taxes comprises) soit 1.04 euros TTC (un euro et quatre centimes toutes taxes comprises) au total par journée de Jeu.

Etant donné qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à Internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, les participant(e)s sont informé(e)s que tout accès au jeu-concours s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion haut débit illimitée, fixe ou mobile...) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, au motif que l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans cette hypothèse contracté par l'internaute pour son usage global de l'Internet et que le fait pour le(la) participant(e) de se connecter au site Internet de la Société Organisatrice du jeu ou de leurs partenaires et de participer au jeu-concours ne lui occasionne aucun frais supplémentaire.

Toute demande de remboursement ne contenant pas les informations ci-dessous ne pourra être traitée :

- (1) le nom du jeu-concours,
- (2) l'identifiant ou le pseudo par lequel le joueur a participé au présent jeu-concours,
- (3) l'heure et la date de connexion si applicable,
- (4) le nom du fournisseur d'accès,
- (5) un relevé d'identité bancaire,
- (6) une copie de la facture détaillée de l'opérateur de télécommunication. Le coût de la facture détaillée pourra également être remboursé sur présentation des justificatifs si celle-ci n'est pas délivrée gratuitement par l'opérateur de télécommunication.

La demande de remboursement devra être effectuée au plus tard 7 jours calendriers après la clôture du jeu (le cachet de la poste faisant foi) et devra préciser le nom, le prénom, le pseudo, l'adresse e-mail, l'adresse postale, le numéro de téléphone à partir duquel la connexion au site **4scores.dominos.fr** a été effectuée, les dates et heures de connexion. Cette demande devra être accompagnée d'une facture détaillée et d'un relevé d'identité bancaire, le remboursement étant effectué par virement bancaire.

Le participant pourra également demander le remboursement des frais postaux engagés pour la demande de remboursement au tarif lent (20g) sur simple demande écrite.

Article 9 : Loi Applicable – Dépôt de Règlement

La participation à ce jeu implique l'acceptation entière et sans aucune réserve du présent Règlement et des règles de bonne conduite sur Internet (Netiquette).

Le présent Jeu ainsi que le présent règlement sont soumis à la loi française.

Article 10 : Convention de preuve

De convention expresse entre les participants et la Société Organisatrice, les systèmes et fichiers informatiques de la Société Organisatrice feront seuls foi.

Les registres informatisés, conservés dans les systèmes informatiques de la Société Organisatrice, dans des conditions raisonnables de sécurité et de fiabilité, sont considérés comme les preuves des relations et communications intervenues entre la Société Organisatrice et les participants.

Il est en conséquence convenu que, sauf erreur manifeste, la Société Organisatrice pourra se prévaloir, notamment aux fins de preuve de tout acte, fait ou omission, des programmes, données, fichiers, enregistrements, opérations et autres éléments (tels que des rapports de suivi ou autres états) de nature ou sous format ou support informatiques ou électroniques, établis, reçus ou conservés directement ou indirectement par la Société Organisatrice, notamment dans ses systèmes informatiques.

Les éléments considérés constituent ainsi des preuves et s'ils sont produits comme moyens de preuve par la Société Organisatrice dans toute procédure contentieuse ou autre, ils seront recevables, valables et opposables entre les parties de la même manière, dans les mêmes conditions et avec la même force probante que tout document qui serait établi, reçu ou conservé par écrit.

Les opérations de toute nature réalisées à l'aide de l'identifiant et du code attribués à un participant, à la suite de l'inscription, sont présumées de manière irréfutable, avoir été réalisées sous la responsabilité du participant.